

# LA COMMUNE

## de Sannois

### BULLETIN DE LA RÉFORME COMMUNALE DE SANNOIS

#### PREMIERES REPONSES A NOTRE APPEL

Récemment, les travailleurs de la route de Saint-Germain ont adressé un appel pressant à chaque habitant de la Commune d'ACHERES - donc à vous mêmes qui lisez ces lignes - afin que cesse la persécution dont ils sont victimes, de la part de la Mairie d'ACHERES qui, depuis plus de 3 années, sans motifs valables, s'oppose à la délivrance des permis de construire.

Les responsables de la section d'ACHERES du P.S.U. ont pu se faire une opinion après avoir discuté directement avec les travailleurs de ce groupe et visité leurs pavillons.

Au terme de cette rencontre, la délégation P.S.U. d'ACHERES a décidé de répondre à notre appel et de participer au "Tribunal Populaire d'Arbitrage" dont nous proposons la constitution.

Ce premier résultat nous semble d'autant plus encourageant que M. Paul BOSCHER, membre de cette formation et qui était présent à notre réunion du

29 Septembre 1966, est conseiller Municipal d'ACHERES.- A ce titre, il peut devenir un arbitre écouté et efficace.

Des difficultés semblent s'être élevées, au sein de la section P.S.U. d'ACHERES, à la suite de la parution, dans le journal "L'AURORE", d'un écho inspiré par M. BELIS, citoyen d'ACHERES et membre du P.S.U.

Nous laissons à Monsieur BELIS, auteur de l'article incriminé, le soin de s'en expliquer. Ce qu'il a fait fort clairement et fort courageusement dans une lettre qu'il nous a adressée le 2 Octobre dernier et que, avec son autorisation, nous publions ci-après in extenso et sans commentaires.

Nous espérons que les membres de cette formation politique auront à coeur de ne pas faire dépendre des vicissitudes de leurs rapports internes la défense concrète du bon droit des travailleurs de la route de Saint-Germain.

#### LETTRE DE M. BELIS A MM. LES RESPONSABLES ELUS DES STES "LE CALVAIRE" ET "L'OREE DU BOIS", A ACHERES :

Achères, dimanche 2 Octobre 1966

Messieurs,

Vous serez sans doute surpris d'apprendre que je vous écris ce matin non comme représentant d'un parti politique, mais comme simple citoyen d'Achères, à titre personnel.

Depuis plus de deux ans, j'ai suivi avec une sympathie parfois agissante les efforts des travailleurs groupés dans vos deux sociétés pour construire leurs pavillons route de Saint-Germain.

Après l'installation des 75 premières familles et la diffusion, jeudi dernier, de votre appel à la population achéroise, je pensais soutenir votre action au nom du parti politique auquel j'appartenais, mais je tiens à vous informer sans tarder que cela n'est plus possible, car depuis hier je n'appartiens plus à aucun parti.

En effet, Mme le Maire d'Achères, prenant tardivement prétexte d'un écho stupide paru sous ma signature dans un journal parisien, refusait de recevoir la délégation du parti dont j'étais l'adhérent si j'étais membre de cette délégation. N'étant plus adhérent de ce parti, je pense que rien ne s'oppose plus maintenant à ce que cette délégation soit reçue, et que la solution de votre problème ne saurait tarder.

Il va sans dire - et encore mieux en le disant - que si j'ai soutenu et si je continue à soutenir votre cause, ce n'est nullement par ambition électorale (je n'ai jamais été candidat à aucune fonction) ni par intérêt personnel (je n'ai pas demandé à l'A.C.G.I.S. de me construire un pavillon). Je me suis battu pour la liberté, le bon droit et la justice, tout comme je l'ai fait pendant l'occupation ou, plus récemment à Achères, pendant la lutte contre l'O.A.S.

L'action que je mènerai maintenant sera simplement celle que peut et que doit mener tout citoyen libre. Une juste cause finit toujours par triompher. J'ai la conviction - comme d'autres Achérois - que le bon droit est de votre côté dans cette affaire, que les droits des travailleurs-construteurs qui vous ont choisis comme représentants finiront par être reconnus, et que vos adhérents pourront bientôt habiter cette maison qu'ils auront tant attendue.

J'ai tenu à vous faire connaître les raisons pour lesquelles le sens de mon action a dû évoluer. J'espère ne pas être contraint à ouvrir une polémique sur ce sujet. Je pense qu'il faut que prenne fin au plus tôt cet abominable conflit qui dure maintenant depuis plus de trois ans.

Je vous autorise à faire état de la présente lettre si vous le jugez bon, et je vous confirme l'assurance de ma cordiale sympathie. signé : Roger BELIS

QU'AURIEZ-VOUS REPONDU, A NOTRE PLACE ?

Alors qu'elle laisse sans réponse les lettres que lui adressent les responsables élus des travailleurs de la route de St-Germain, même sur des sujets graves mettant en cause la santé physique de plusieurs centaines de personnes (système d'évacuation des eaux usées), Madame le Maire d'ACHERES s'est permis d'adresser, à titre individuel, à la moitié (pourquoi la moitié ?) des foyers qui sont entrés dans leur logement la lettre suivante :

Département des YVELINES

MAIRIE D'ACHERES

le 27 Septembre 1966

Monsieur, Madame,

J'ai le plaisir de vous inviter à une réunion qui se tiendra avec la Municipalité VENDREDI 30 SEPTEMBRE 1966, à 21 heures, à la Mairie.

Cette réunion aura pour objet de débattre de vos problèmes.

Je vous prie de rapporter la présente qui vous sera demandée à l'entrée.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

signe : Le Maire J. VOLAT (dessous le sceau de la commune)

Les responsables élus, après avoir réuni leur Assemblée Générale, ont adressé à Madame le Maire d'ACHERES la lettre ci-dessous dont le texte a été adopté par l'Assemblée unanime, tous les foyers étant présents ou représentés :

Madame le Maire,

Un certain nombre de membres de notre Société nous remettent la lettre que vous leur avez adressée, le 27 courant, et nous prient de vous faire connaître leur réponse collective.

Vous n'ignorez pas que les problèmes qui se posent à nos Associés, et dont la solution ne dépend que de vous, sont essentiellement :

- 1°- La signature de la "Convention de participation aux Charges Communales" que nous attendons, malgré vos promesses téléphoniques répétées, depuis le 17 Février 1966, soit sept mois passés.
- 2°- Les réponses aux diverses lettres qui vous ont été adressées, tant par nous-mêmes que par l'A.C.G.I.S. et par la FONCIERE d'ACHERES.- A ce jour, qu'il s'agisse de Convention aux Charges Communales, qu'il s'agisse d'assainissement, aucune n'a reçu de réponse.

Nous vous rappelons que nous sommes constitués en Société et que notre Assemblée Générale a élu, à l'unanimité, un Conseil de Surveillance et deux co-Gérants qui sont seuls habilités à discuter des affaires de la Société avec les pouvoirs publics ou les tiers.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir désormais vous adresser à la Gérance lorsque vous aurez à débattre des intérêts de notre société. Il est absolument vain d'espérer pouvoir rompre la solidarité de nos membres par des procédures de division que nous connaissons bien, puisque vous les avez déjà utilisées dans le passé, et contre lesquelles nous nous voyons obligés de protester, une nouvelle fois, très énergiquement.

- Donc : - Convention de participation aux charges communales,  
- Délivrance du permis de construire,  
- Autorisation de poser, à nos frais, sous la route de St-Germain, une petite canalisation provisoire d'évacuation des effluents de l'épurateur.

Voilà, Madame, les trois problèmes graves et urgents qui se posent à nous. Tous les autres peuvent attendre que ces problèmes vitaux soient résolus. Mais ils sont posés depuis si longtemps, et vous avez trouvé, jusqu'ici, tant de moyens de faire échouer nos efforts que nous n'attendons plus rien d'un contact direct avec vous, pas plus qu'avec votre Municipalité dirigée, en fait, par cette étrange institution que vous appelez "le Bureau Municipal" et qui est une véritable "Municipalité de fait", composée de citoyens qui n'ont pas été élus, et qui est, de ce fait, parfaitement illégal.

En particulier, la malfaisance de votre époux, Monsieur VOLAT, Maire de fait d'ACHERES et maître illégal de la Mairie, nous est proprement insupportable. Nous ne pouvons pas admettre que vous ne soyez jamais capable de répondre à nos questions (que vous connaissez bien) sans avoir été prendre, préalablement, les instructions de votre "Bureau Municipal". Cette situation est illégale, donc inadmissible. Si Monsieur VOLAT veut administrer la Ville, alors démissionnez, et que Monsieur VOLAT ose se soumettre aux suffrages de la population d'ACHERES.

Toujours est-il qu'en ce qui nous concerne, nous avons décidé de soumettre à l'appréciation de la population d'ACHERES tout entière le conflit qui, depuis plus de trois ans, nous oppose à votre "Bureau Municipal" et, accessoirement, au Conseil Municipal d'ACHERES.

Nous souhaitons être jugés publiquement et contradictoirement en présence de toute la population d'ACHERES. Les opinions que vous affichez doivent vous rendre favorable à cette procédure.

Nous joignons à la présente un exemplaire de l'appel qu'avec tous nos camarades nous lançons, en ce sens, à la population d'ACHERES.

Il va de soi que si vous avez à nous faire connaître votre point de vue, il vous suffira de le faire par écrit. Nous n'accepterons plus aucun autre mode de contact avec vous puisque, après chaque entretien, vous reniez vos propres paroles, vos propres engagements et que vous falsifiez systématiquement les déclarations de vos partenaires.

Ceci dit, ne comptez pas sur la présence de nos camarades à votre réunion du 30 Septembre et, si vous avez quelque communication à nous faire, veuillez nous l'adresser par écrit... Nous vous répondrons, par écrit, dans les 48 heures.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

signé : Les co-Gérants des stés "L'OREE DU BOIS" et "LE CALVAIRE" d'ACHERES.

**- NOUS VOUS TIENDRONS INFORMES, AU JOUR LE JOUR, DE L'EVOLUTION DE "CET ABOMINABLE CONFLIT" AVEC LEQUEL IL FAUT EN FINIR AVANT QUE N'EXPLOSE LA COLERE DES VICTIMES !**